

OSBIE

LIGNES DIRECTRICES SUR LA GESTION DES RISQUES POUR LES EXCURSIONS SCOLAIRES



octobre 2009

Lignes directrices sur la gestion des risques pour les excursions scolaires

Un certain niveau de risque de blessures est inhérent à n'importe quelle activité. Les directives contenues dans ce document sont prévues pour aider les membres d'OSBIE – « Ontario School Boards' Insurance Exchange », à identifier et contrôler les risques des excursions approuvées par les écoles. Ces directives ne doivent pas être interprétées comme approbation pour les conseils scolaires d'organiser ou de participer à n'importe quelle activité référencée en particulier dans ce matériel. Les conseils scolaires devraient seulement s'engager à organiser les d'excursions selon les politiques/procédures du conseil et après l'évaluation soigneuse des facteurs de risque et de leur capacité de contrôler les risques.

Identification des risques

Il n'est pas possible d'énumérer chaque risque lié aux centaines d'activités scolaires. Cependant, en plaçant un processus systématique et cohérent, les organisateurs de toutes activités scolaires peuvent identifier la plupart des risques prévisibles comme première étape en planifiant une excursion.

L'attention devrait être accordée aux risques liés aux plusieurs composants de n'importe quel voyage d'école, comme suit:

- Mode de transport pour les étudiants
- Les risques prévisibles à la destination prévue
- « Risques collatéraux » résultant d'autres activités qui sont fortuites ou peuvent avoir lieu en route de la destination prévue
- Conditions de surveillance
- Recrutement et surveillance bénévoles

Mode de transport

Il est bien connu que le transport pose un des risques quotidiens les plus élevés pour la plupart des gens. Puisque le but d'une excursion scolaire est de réaliser une expérience éducative, une certaine forme de risque de transport existera toujours et devrait toujours être considérée dans le processus de la planification d'une excursion. Les risques suivants qui sont liés aux formes les plus communes de transport, devraient être considérées:

La marche - les excursions à pied ont divers profils de risque à considérer, selon les facteurs tels que le volume de trafic, les passages cloutés, les trottoirs, les terrains raboteux, les conditions atmosphériques, les terrains accidenté, l'âge de l'élève, la

capacité de l'élève, les besoins spéciaux et la distance étant voyagée devraient également être considérés.

Cyclisme - les facteurs à considérer incluent l'âge/expérience des étudiants, l'état du trafic, l'utilisation de casque, la nature du terrain, les conditions atmosphériques, etc. Puisque ce mode de transport est également une activité formalisée d'éducation physique, on lui recommande que les directives de d'OPHEA soient mises en référence en prévoyant ce mode de transport.

Voiture passagère – étudiant comme conducteur pour l'excursion - ceci est la forme de risque la plus élevée comme mode de transport pour les étudiants (voir l'évaluation des risques) et N'ESP PAS recommandée par OSBIE. Selon le Bureau d'assurance des statistiques du Canada, les conducteurs inexpérimentés de moins de 25 ans, ont 4 fois plus de chances d'être impliqués dans un accident d'automobile que les conducteurs de 25 ans et plus.

Voiture passagère – parent comme conducteur bénévole - les facteurs de risque à considérer incluent l'expérience du conducteur, le rapport de conduite, ex : nombres d'accidents et de convictions), l'état du véhicule, les conditions atmosphériques, la distance, le volume du trafic, etc.

Fourgonnette (jusqu'à 8 passagers) – parent comme conducteur bénévole - voir Voiture passagère.

Fourgonnette passagère (+9 passagers) - Ces types de véhicules, qui viennent dans diverses configurations de places (9, 12 et 15) ont été associés avec plusieurs soucis de sécurité aux États-Unis et au Canada. Dans des conditions où les fourgonnettes sont à la capacité maximum, les caractéristiques de manipulation de ces types de véhicule les rendent très instables dans les situations d'urgence (dérapages, l'évitement des accidents, freinage, etc.) et puisqu'elles ont un centre de gravité élevé, ces fourgonnettes ont tendance à renverser.

Bien qu'OSBIE ne recommande pas l'utilisation de ces véhicules pour le transport d'élèves, en Ontario, Le Code de la route contient des règlements qui s'appliquent à l'utilisation de ces types de véhicules pour les écoles, y compris une disposition pour une catégorie plus élevée de permis de conduire. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au bulletin de renseignements A-2 de la Gestion des risques d'OSBIE.

Autobus scolaires - Les autobus scolaires sont machinés pour fournir le plus haut niveau de protection pour les passagers. La conception d'un autobus scolaire inclut plus de 30 dispositifs de sécurité qui ne sont pas présents dans d'autres véhicules passagers, y compris un compartiment de sécurité qui entoure un élève avec un matériel qui absorbe l'énergie pour réduire les dommages dans les collisions. En raison des systèmes de sécurité passif, les ceintures de sécurité sur un autobus scolaire ne se sont pas avérées assurer comme protection additionnelle.

Les autobus scolaires sont jusqu'à 16 fois plus sécuritaires que n'importe quel autre véhicule passager et sont le mode de transport routier recommandé pour les excursions d'école.

Autobus d'excursion et/ou autobus de passagers - Ces véhicules ne sont pas exigés à suivre les mêmes critères de sécurité et de conception comme un autobus scolaire construit en Amérique du nord. L'attention devrait être exercée quand les élèves prennent un autobus d'excursion ou touristique dans les juridictions étrangères, car les normes de sécurité et les qualifications du conducteur peuvent ne pas répondre aux normes nord-américaines.

Navire – Les navires qui sont opérés au Canada sont sujets aux règlements de Transport Canada, cependant, les navires mesurant moins de 100 pieds peuvent parfois ne pas être exigés à répondre à certaines normes que suivre les navires plus grands, tels que la formation d'évacuation d'équipage, la capacité des bateaux de sauvetage/exercices, etc. L'attention devrait être exercée pour les navires dans des juridictions étrangères, car les normes de sécurité et les qualifications d'opérateur peuvent ne pas répondre aux normes nord-américaines.

Avions- Les lignes aériennes réglées par une autorité fédérale devraient être la seule forme de transport d'avions acceptable pour les excursions scolaires.

Les avions privés ne sont pas recommandés pour les excursions scolaires.

Trains – Les trains commerciaux qui sont réglés par une autorité fédérale sont recommandés pour les excursions scolaires.

Les trains navette, monorail, etc. opérés par un opérateur privé lié aux parcs d'attractions, etc. peuvent ne pas être autorisés ou réglés et devraient être approchés avec prudence - demandez la documentation sur l'autorisation, l'entretien, l'inspection et l'assurance.

Risques prévisibles - destination prévue

Il est impossible d'énumérer tous les risques pour toutes destinations possibles d'excursions scolaires.

Pour la simplicité, les risques d'activités scolaires peuvent être assortis dans trois catégories majeures - faible, moyen et élevé, basé sur les critères suivantes (voir le diagramme 1):

Risque faible - il y a un risque identifiable qu'une perte peut se produire, mais il est peu susceptible de se produire ou de causer des dommages/blessures sérieuses. Certaines caractéristiques des facteurs à risque faible incluent, mais ne sont pas limitées: aux activités sédentaires de salle de classe, aux exercices à un impact minable, aux excursions à pied, aux enquêtes sur ordinateur, aux activités de lecture, etc.

Un événement ou une situation particulière peut également être considéré un risque faible si la probabilité d'une occurrence est rare ou atypique pour un environnement ou endroit scolaire. Les événements des statistiques de basse probabilité d'occurrence, tels que les ouragans, les tremblements de terre, la guerre nucléaire, les retombées radioactives, les étudiants éprouvant des crises cardiaques mortelles, etc. sont des exemples de risque qui se produisent rarement et, à moins que les situations ou les conditions changent soudainement, ne justifierait pas une répartition de ressources pour contrôler de tels risques.

Risque moyen: Il y a un risque connu lié à l'activité qui peut faire produire une perte, mais vous pouvez prendre des mesures pour enlever ou réduire le risque. Certains caractéristiques des facteurs de risque moyens incluent, mais ne sont pas limitées aux: sports de contact physique, transport, transport d'eau, sports inclinés (ski, toboggan, tuyauteurie, etc.), activités d'eau (natation, navigation, canoëing, etc.), programmes éducatifs physiques, etc.

Il y a également une sous-classe dans cette catégorie appelée «risque élevé/médium», qui s'applique aux activités dont relativement peu de pertes se produisent, mais en raison de la nature des risques, n'importe quelle perte qui se produit aura comme conséquence des dommages catastrophiques. Les excursions/activités scolaires qui tombent dans cette sous-catégorie doivent être soigneusement considérées s'ils sont une activité appropriée, et si choisie, contrôlée avec plus d'attention. Cette sous-catégorie inclut des activités telles que des sports extrêmes, des excursions de région sauvage, l'escalade, les cordes élevées, les promenades de verrière, etc.

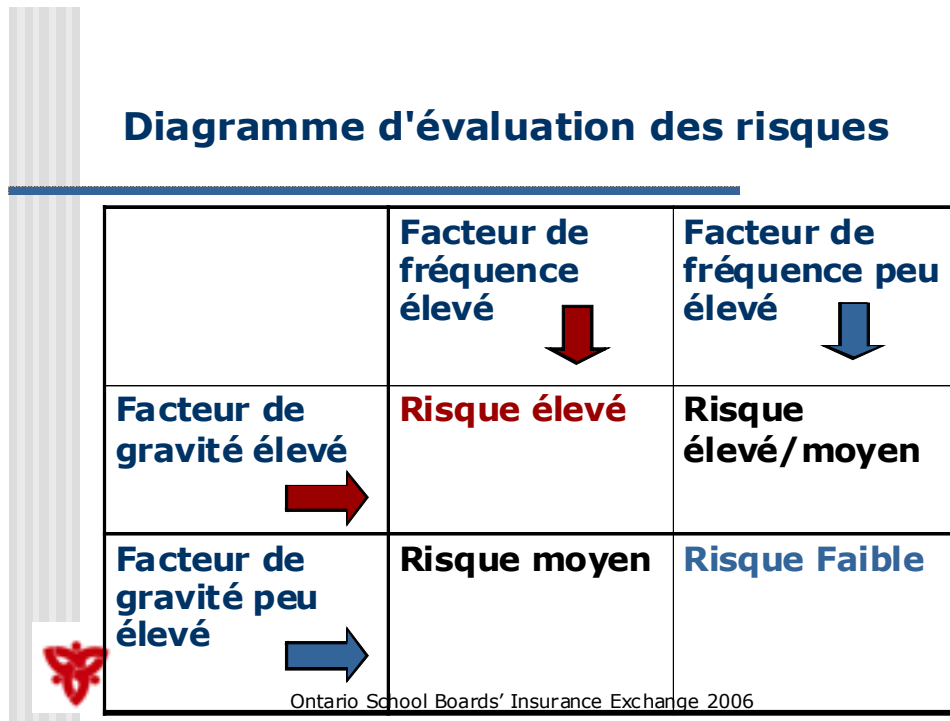
Risque élevé- la nature de l'activité ou de la présence des risques évidents a comme conséquence une probabilité élevée d'une perte se produisant avec des résultats catastrophiques, il est prévisible qu'une perte se produira, et/ou vous n'avez aucun contrôle des risques qui sont présents. Certains caractéristiques des facteurs à risque élevé incluent, mais ne sont pas limitées aux:

Hauteurs de chute dépassant 8 pieds;
Exposition aux éléments de temps - le soleil, vent, chaleur/froid extrême;
Conditions, courants ou vagues de marée extrêmes (eau blanche y compris);
Vitesses;
Chutes ou sauts libres non contrôlés;
Les endroits qui ont tendance aux - avalanches, glissements de terre, activité volcanique, crue subite, manifestation de maladie, etc. ;
Désastres naturels - ouragan, orage de glace/neige, tornades, tremblement de terre, etc.
Endroits éprouvant la guerre (avouée ou non déclarée), civile et/ou politique (communiquiez avec le département canadien des Affaires étrangères pour de l'information et les bulletins de renseignements de voyage)
Exposition aux animaux sauvages et/ou exotiques;
Bénévoles ou surveillants-enseignants inexpérimentés :

Utilisation d'étudiants comme conducteurs de transport.

La présence d'un ou de plusieurs de ces facteurs est indicative d'une activité à risque élevé et peut ne pas être un risque acceptable pour votre conseil scolaire.

Diagramme 1 - Diagramme d'évaluation des risques



Risques collatéraux

Pendant une excursion scolaire atteignant sa destination prévue, d'autres activités peuvent être prévues le long de l'itinéraire. Les organisateurs se concentrent principalement sur les risques de destination et oublient les risques des autres activités qui peuvent avoir lieu à part de ceux de la destination principale. L'attention devrait être exercée quand des activités imprévues ou « ad hoc » sont autorisées.

Les exemples typiques de risques collatéraux peuvent se produire quand des arrêts sont faits le long de l'itinéraire du voyage pour visiter des lieux de comprenant, mais non limité aux, parcs d'attractions, restaurants, parcs de boule de peinture, go-karts, piscines de vague, piscines d'hôtel, etc.

La même considération doit être donnée si de telles activités fortuites sont appropriées pour le groupe, et comme une activité scolaire. Beaucoup d'activités physiques, telles que la natation ou d'autres sports, sont mises en référence dans le document sur les orientations d'OPHEA, et ces directives devraient être mises en référence en organisant

de telles activités. Les mêmes catégories de risques énumérées dans «risques prévisibles - la section de destination prévue» devraient être employées pour identifier les activités inacceptables.

Conditions de surveillance

Les directives d'OPHEA fournissent des conseils de base pour la surveillance et peuvent placer des proportions pour beaucoup d'activités scolaires communes.

Cependant, basé sur des cas juridiques impliquant des incidents d'étudiants résultant des activités scolaires, l'attention devrait être exercée en comptant seulement sur une proportion numérique pour garantir un niveau sûr de surveillance. Dans ces cas juridiques, répondre aux normes de fournir «une surveillance proportionnée» pour une activité sera basé sur une combinaison des facteurs suivants:

Nature de l'activité - Les risques prévisibles de blessure sont associés à la participation d'une activité particulière (voir les risques prévisibles - destinations prévues)

Capacité des participants - degré de difficulté, résistance physique, endurance, coordination, mobilité, limitations physiques/mentales.

Expérience des participants - expérience de première fois contre divers degrés d'expérience/compétence pour participer à l'activité.

L'âge des participants - Les facteurs tels que la taille physique (taille/poids), le niveau de maturité, la perception de risque, la compréhension de règles/instructions, etc. dépendent de l'âge.

Facteurs environnementaux - Disposition d'emplacement (lignes de vue claires contre les obstructions); groupes dispersés (par exemple, collines de ski, parcs d'attractions); voyages en groupes contre les voyages individuels, présence des dispositifs dangereux (par exemple, falaises, attraits, temps peu commun ou phénomène environnemental, etc.)

Nombre d'élèves - la proportion de surveillants aux participants après avoir considéré tous les facteurs précédents.

On s'attend à ce qu'un organisateur d'une excursion/activité de conseil scolaire agisse en tant que personne raisonnable et prudente en prenant compte toutes les variables en déterminant quel niveau de surveillance est exigé pour l'activité. Les organisateurs devraient toujours consulter les politiques et les procédures du conseil scolaire concernant la surveillance.

Le niveau de surveillance pour les excursions/activités devrait être passé en revue chaque fois qu'un événement périodique est prévu et devrait prendre en considération les changements entre ces variables qui ont pu se produire depuis la dernière fois que

l'activité a eue lieu. Il est recommandé que pour les activités physiques, les directives d'OPHEA soient consultées pour les directives de surveillance de l'activité de choix.

Quand les ressources du personnel et bénévoles suffisantes ne sont pas disponibles pour fournir la surveillance proportionnée, une excursion/activité ne devrait pas avoir lieu - l'école/conseil devrait toujours se réserver le droit d'annuler un événement en tout moment si les exigences de surveillance ou de sécurité ne peuvent pas être satisfaites.

Les plans d'urgence devraient également être en place pour fournir la surveillance pour les élèves qui peuvent:

- être blessés ou sont devenus malades (prévoyez quelqu'un pour accompagner l'élève à l'hôpital, ou retournez à la maison)
- changements de voyage/retards (par exemple, la surréservation de vols des lignes aériennes, changements de vol, délais à cause de mauvais temps ou des vols de correspondance, etc.)
- être détenus par les autorités (passeport, immigration ou autres cas légaux)

Les étudiants ne doivent jamais être laissés non accompagnés dans n'importe quelle de ces situations.

Recrutement et surveillance bénévoles

Beaucoup d'excursions scolaires dépendent des parents bénévoles pour aider les professeurs dans la surveillance.

L'emphase est sur l'aide, car les parents-bénévoles ne devraient pas être responsable de l'excursion ou d'administrer la discipline aux élèves.

Tandis que l'utilisation de bénévoles a beaucoup d'avantages, les organisateurs de toutes activités scolaires, y compris les excursions, doivent se rendre compte qu'il y a toujours des risques d'agressions, d'agression sexuelle et d'actes négligents qui doivent être atténués et contrôlés. Le conseil scolaire sera jugé légalement responsable de toutes les actions d'un bénévole qui causent des blessures à un élève ou à un tiers.

Conseils pour les bénévoles:

1. Utilisez un procès de dépistage pour les bénévoles qui inclut des contrôles de criblage et de référence d'entrevue. Pour les excursions au-delà d'un jour, ou pour les activités qui impliquent l'interaction des élèves à long terme, les vérifications des antécédents criminelles (CPIC) sont recommandées.
2. Définissez quelles activités sont appropriées pour les volontaires.
3. Faites le suivi ou enquêter n'importe quels rumeurs de comportement inapproprié. Assurez-vous que les bénévoles sont bien dirigés par le personnel d'école.
4. Assurez-vous que les conducteurs-bénévoles ont un permis de conduire valide et l'assurance-responsabilité d'automobile. Utilisez le formulaire d'OSBIE – conducteur-bénévole (voir “Coup d'oeil sur la gestion des risques”)

5. Voir les formulaires et les listes de contrôle recommandées sur le site Web d'OSBIE au (www.osbie.on.ca)
6. N'engagez-pas les conducteurs bénévoles pour opérer des fourgonnettes de passager (les fourgonnettes qui prennent 9 passagers ou plus exigent un permis de conduire spécial).

Stratégies de gestion des risques pour les excursions scolaires

Basé sur les risques identifiés et l'évaluation de leur priorité remarqués dans les sections précédentes, les stratégies suivantes de la gestion des risques peuvent être appliquées. Dans la plupart des cas, il sera commun d'utiliser une combinaison de stratégies pour adresser les différents types de risque liés à une excursion.

L'évitement

- 100% d'efficacité pour empêcher les blessures
- Utilisez si l'évaluation des risques indique que l'activité est «à risque élevé» et/ou les risques ne peuvent pas être atténués ou contrôlés

Réduisez (contrôlez) le risque

- Modifiez l'activité; enlevez les risques inutiles
- Établissez et imposez les règlements de sécurité
- Référez-vous aux directives d'OPHEA pour les excursions d'activités-spécifiques
- Conduisez une visite de pré-voyage pour situer et apprendre les conditions locales et connaître les guides qualifiés
- Organisez des réunions de pré-voyage avec les parents/étudiants
- Employez les Formulaires de consentement informés

Transfert de risque

- Favorisez l'assurance-accident pour les élèves qui participent aux activités sportives et aux excursions scolaires
- Demandez la preuve d'assurance d'événement/des opérateurs de lieu
- Assurance-maladie de hors-province si l'excursion est à l'extérieur de l'Ontario
- Ne signez pas des levées pour les élèves
- N'acceptez pas de nommer les opérateurs commerciaux sous l'assurance du conseil scolaire

Réduction de perte

- Des fournisseurs des premiers soins se trouvent sur le voyage/lieu
- Plan d'évacuation
- Système d'avis de secours
- Procédé de réponse de secours

Duplication de ressources

- Nombre proportionné de surveillants
- Chef de remplacement (support en cas de maladie ou d'événements inattendus)
- Plan d'urgence pour rester avec n'importe quel élève qui a un délais ou est détenu

Voir également les directives de la Gestion des risques d'OSBIE:

<http://www.osbie.on.ca/Francais/risk-management/manual/default.aspx>

ANNEXE 1 – Excursions scolaires «conseils rapides»

Conseils pour les excursions hors province:

- Assurez-vous que la surveillance appropriée est disponible
- Évaluez les risques de transport (voir la section de « Mode de transport »)
- Définissez les règles pour le comportement d'élève et imposez-les
- Accueillez une réunion de planification avec les parents et les volontaires avant le voyage
- Employez les formulaires de consentement approuvés par le conseil scolaire (ou voir l'ANNEXE 2)
- Avoir un itinéraire défini – prenez garde des risques collatéraux d'autres activités le long de l'excursion
- Assurance-maladie hors-province
- Recommandez l'Assurance-accident pour les élèves

Conseils pour les activités aquatiques

- Employez les formulaires de consentement approuvés par le conseil scolaire (ou voir l'ANNEXE 2)
- Référez-vous aux directives d'OPHEA pour les activités de petits navires et pour les activités de natation
- Connaissez le niveau de compétence des élèves pour toutes activités de natation ou de petit navire
- Demandez preuve d'assurance des opérateurs de bateau touristique
- Assurez-vous qu'on enseigne aux élèves la sécurité appropriée et les PFD sont en service pour le petit navire et accessibles pour les plus grand navires.

Excursions de nuit

- Assurez-vous que la surveillance appropriée est disponible avec le plan de secours
- Définissez les règlements pour le comportement d'élève et imposez-les
- Employez les formulaires de consentement approuvés par le conseil scolaire (ou voir l'ANNEXE 2)
- Avoir un itinéraire défini – prenez garde des risques collatéraux d'autres activités le long de l'excursion
- Recommandez l'Assurance-accident pour les élèves

Voyages de ski/planches à neige

Référez-vous aux directives de sécurité d'OSBIE – Lignes directrices sur la sécurité lors des excursions pour les centres de neige

<http://www.osbie.on.ca/francais/pdf/French-Ski-Package.pdf>

ANNEXE 2 – Échantillon de formulaires de consentement (moins de 18 ans)

<http://www.osbie.on.ca/Francais/risk-management/at-a-glance/pdf/formulaire-consentement.pdf>

Échantillon de formulaires de dégageement et indemnification (plus de 18 ans)

<http://www.osbie.on.ca/Francais/risk-management/at-a-glance/pdf/decharge-formulaire.pdf>

ANNEXE 3 – Échantillon de formulaire pour les conducteurs-bénévole

<http://www.osbie.on.ca/Francais/risk-management/at-a-glance/pdf/conducteur-benevole-sectionA.pdf>

<http://www.osbie.on.ca/Francais/risk-management/at-a-glance/pdf/conducteur-benevole-sectionB.pdf>

ANNEXE 4 - Roue de gestion des risques – les excursions scolaires

Pour commander des copies, communiquer avec le département de la gestion des risques d'OSBIE